Liège Flash

LA COURONNE À L'OMBRE DU FORT...

LE LITIGE CHARTREUSE AU TRIBUNAL CE 21

@T.B.

Expulsions à Angleur et à Saint-Léonard : manifestation ce 21 pour les cas moins médiatiques.

LA POLÉMIQUE CHARTREUSE AU TRIBUNAL CE 21

LES LOCATAIRES PLAIDENT UN SURSIS SUPPLÉMENTAIRE DE DEUX MOIS.

PHILIPPE DELAISSE, REPRESENTANT DES HABITANTS. @ T.B.

Ce mardi 21 août, le juge des référés tiendra son audience, reportée le 31 juillet de 3 semaines, sur l'expulsion des habitants du Domaine de la Chartreuse. Le 10 mai, le bourgmestre Willy Demeyer avait signé un arrêté d'inhabitabilité pour insécurité (électricité, cloisons coupe-feu, et alarmes incendies) avec ordre d'expulsion des quelque 60 locataires signifié fin juin pour le 31 juillet. Le bourgmestre f.f Michel Firket, remplaçant Willy Demeyer en vacances, avait accordé un délai de deux semaines, prolongé de 7 jours via le report d'audience. C'est demain. *« Notre avocat demandera un sursis de deux mois, jusque fin octobre »,* nous dit Philippe Delaisse, représentant des habitants. Quid aujourd'hui ? *« Sur les 60 locataires, seuls 47 étaient concernés*, compte-t-il : *les 13 autres étaient des étudiants ou travailleurs de passage, notamment pour la gare TGV ».* Comme *« nous avait prédit la Ville*, poursuit-il, *des habitants se sont volatilisés – en fait une dizaine ».* Des illégaux ? *« Je ne sais pas,* nous répond-il. *En tout cas, ils ne désiraient pas montrer leur carte d'identité ».* A noter que l'inhabitabilité n'était pas une surprise :le 15 mars, deux assistantes sociales de la Ville avaient déjà prévenu les occupants de l'éventuelle expulsion, après multiples requêtes du bourgmestre au propriétaire pour travaux non réalisés. *« Seuls 25 ont rencontré la Ville,* admet Philippe Delaisse. *En fait, les gens n'y ont pas cru ».* Pourquoi ? *« La non-conformité est relative,* selon lui. *A titre de comparaison, la Ville pourrait expulser la moitié de ses habitants. Il ne s'agit pas de taudis ! En outre, des travaux avaient débuté en mars, mais le bâtiment avait été vendu trois mois plus tard et le chantier avait été interrompu. Les gens espéraient ».* Le 30 mai, la Ville mettait sur pied une « cellule de crise » avec partenaires sociaux et privés *: « Nous avons reçu l'écoute, un encouragement, la liste des logements dans les journaux et un téléphone à disposition »,* commente Philippe Delaisse, en parlant d'une *« cellule de crise… sur papier sans perspective concrète ».* Au fil des semaines, des locataires, *« pris de vitesse »,* ont trouvé un autre habitat. Comment ? L'AIS (Agence immobilière sociale, rue Velbruck) a relogé deux familles, *« mais après un entretien à l'AIS, on ne se sent pas une victime, mais le pire criminel de Liège »,* s'insurge-t-il. Et le CPAS ? *« Le 20 juin, ils nous ont signifié que nous n'entrions pas dans le conditions d'octroi d'une aide avant le 30 juillet – donc… avant d'être SDF ! ».* Via la cellule de crise, les personnes ciblées sont montées d'un cran sur la longue liste d'attente pour les logements sociaux : *« n° 199 au lieu de 200 ».* Des occupants se sont adressés à l'ASBL « Habitat Service » de Saint Laurent, *« tard, il restait 2 semaines »*

Faut-il parler d'un drame ?

Philippe Delaisse, travailleur, a trouvé un logement à Droixhe *« en face des carreaux cassés des tours de l'av de la Croix-Rouge ».* Quel était le statut dans les studios et appart de *« 250€ à 650€ »* ? Il compte *« 50% de personnes précaires et 50% à revenus moyens ».* Ce mardi 21, l'avocat plaidera un sursis de 2 mois pour les 6 derniers occupants. Mais les curateurs du propriétaire en faillite demandent de stopper les frais en eau et électricité.

Terry BODSON 20 août 2008

www.liegeflash.be

EDITION: C-Logique SPRL, TVA: BE 0476-990-768. 13, av de la Cokerie 4030 Grivegnée. Tél.: 0473/22.09.65. Fax: 04/344.53.33, liegeflash@c-logique.com. **CONTACT COMMERCIAL:** publicites@c-logique.com. **REDACTION :** redaction@c-logique.com, terry.bodson@c-logique.com (Terry Bodson, journaliste : O476/40.61.08, terry.bodson@teledisnet.be).

LA COURONNE À L'OMBRE DU FORT...

MANIFESTATION CE 21 POUR LES EXPULSIONS MOINS MÉDIATISÉES

Le Domaine de la Chartreuse, ancien couvent en contrebas du Fort de 1818, est implanté dans un verdoyant site de 3,5 ha. Il comptait 60 locataires. Quid des expulsions moins médiatisées ? Philippe Delaisse fait état de quelque 12 maisons à Angleur : *« 5 locataires ont été frappés le 31 juillet d'un arrêté d'insalubrité avec ordre d'expulsion pour le 31 août : il est impossible de budgétiser un déménagement en un mois ».* Il évoque aussi la détresse d'une dame de Saint-Léonard : *« Son logement a été fermé fin juin pour insécurité. Elle a été hébergée chez un ami durant juillet. Elle a trois chiens : l'ami en a eu marre. Elle s'est retrouvée à la rue un week-end, et a été « ramassée » par la police. Le 15 août, son fils de 15 ans a été placé, tandis qu'elle est désormais dans une maison d'accueil. Les chiens, évidemment, sont dans un refuge ».*

Hôtel de la Couronne !

Philippe Delaisse n'incrimine pas la Ville d'une éventuelle spéculation immobilière : *« Il est d'ailleurs tout-à-fait normal que Liège cherche une plus-value pour son territoire, de même qu'elle lutte contre les marchands de sommeil (ce qui n'est pas le cas, je le rappelle, à la Chartreuse non taudétisée) ».* Mais 2 ou 3 habitants du Domaine étaient d'anciens locataires… de l'Hôtel de la Couronne aux Guillemins, vidé en 2003 pour insalubrité : *« Des personnes à revenus précaires transitent de logement à logement, sans horizon. En 2003, l'hôtel de la Couronne devait, selon, le bourgmestre, servir d'exemple aux propriétaires. Qu'en est-il ? Avant de prendre un arrêté, la Ville doit assurer le logement comme un droit ! »*

Et la loi Wathelet ? Dém. vous !

David Praile, coordinateur de l'ASBL « Solidarités Nouvelles » à Charleroi, collabore avec le GADL de Liège (Groupe d'Action Droit au Logement, 12-14 rue de l'Evêché, 1ers mardis du mois à 14h, à Liège). *« Le phénomène,* nous dit-il, *a moins d'ampleur à Charleroi, où un bâtiment, av Bertrand, a été vidé de ses occupants après début d'incendie ».* Pour lui, *« le propriétaire de la Chartreuse n'est apparemment pas un marchand de sommeil. La Ville a fait son job, en tant que responsable de la sécurité. Mais les gens n'avaient qu'à se démerder ».* La Ville s'est couverte: bref, on ferme ! Pourtant, la loi… fédérale de bail à loyer (A.R. du 8 septembre 1997) prévoit des astreintes pour propriétaires non en ordre, indemnités, et même réclamation de tous les loyers devant le juge de Paix : *« Mais,* déplore David Praile, *les gens ne connaissent pas leurs droits ».* A la Ville, donc, d'informer, ses citoyens.

CAMPAGNE « UN TOIT POUR TOUS » DE VIVRE ENSEMBLE, EN 2005. @ T.B.

Chasse aux sorcières

L'arme à double tranchant contre les marchands de sommeil (130 policiers pour 12 perquisitions en juin à Liège) relève d'un domaine plus vaste que les coupe-feux : *« S'agit-il d'une chasse aux sorcières contre les illégaux ou contre les propriétaires véreux ? »,* s'interroge le monde associatif. Ce 21 août après l'audience au tribunal de 1ère instance pour le Domaine de la Chartreuse (jugement attendu dans les jours suivants), les associations manifesteront leur vive inquiétude.

Terry BODSON 20 août 2008

www.liegeflash.be

EDITION: C-Logique SPRL, TVA: BE 0476-990-768. 13, av de la Cokerie 4030 Grivegnée. Tél.: 0473/22.09.65. Fax: 04/344.53.33, liegeflash@c-logique.com. **CONTACT COMMERCIAL:** publicites@c-logique.com. **REDACTION :** redaction@c-logique.com, terry.bodson@c-logique.com (Terry Bodson, journaliste : O476/40.61.08, terry.bodson@teledisnet.be).